Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Préservons l'indépendance de l'Anses

Le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi visant à « lever les contraintes du métier d'agriculteur ». Son article 2, modifié par un amendement du gouvernement, comprend des dispositions très préoccupantes relatives aux missions de l'Anses en matière de sécurité sanitaire.

Il prévoit d'une part une information des ministères de tutelle tout au long du processus de production des décisions confiées à l'agence sur l'ensemble de ses missions d'autorisation ou d'agrément, et d'autre part, pour les produits phytopharmaceutiques, la création d'un « conseil d'orientation de protection des cultures » composé principalement des représentants des firmes et des milieux agricoles. Cette instance aurait pour rôle d'orienter les priorités de gestion des dossiers de l'agence, en prenant en compte les intérêts économiques par rapport aux enjeux sanitaires.

Ces deux dispositions portent gravement atteinte à l'indépendance de l'Anses et à ses missions de protection sanitaire et de l'environnement. Elles conduiraient à exercer une pression, même indirecte sur les analyses des produits et les autorisations de mise sur le marché (AMM), ainsi qu'à privilégier les intérêts économiques sur la santé et la protection de l'environnement. Rappelons que les agences de sécurité sanitaire ont été mises en place après plusieurs crises sanitaires de grande ampleur (amiante, sang contaminé, ESB, chlordécone…), qui avaient montré la nécessité de créer une capacité d'expertise scientifique apte à éclairer la décision publique grâce à une gouvernance claire et un périmètre de responsabilité propre, lisible et distinct de celui de l'Etat.

Pour la CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC et la CFTC la protection de la santé et de l'environnement ne doit pas être sacrifiée pour préserver les intérêts économiques et l'évaluation de la dangerosité des produits doit pouvoir être réalisée dans un cadre solide, indépendant des pressions des fabricants et des utilisateurs de ces produits. Nous demandons donc que ces dispositions soient retirées de cette proposition de loi, et que le projet de décret relatif au traitement des demandes relatives aux produits phytosanitaires soit abandonné.

Communiqué de presse des représentants des organisations syndicales au conseil d'administration de l'Anses

stop
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3C Télécoms Prestataires IDF

Documents

Préservons l'indépendance de l'Anses